



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

RÉSOLUTION n°2018 - 17

Assurances Responsabilité Civile et risques annexes

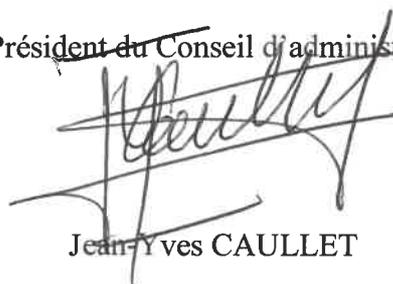
- Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 20 septembre 2018 ;
- Sur le rapport du Directeur général et après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration,

Autorise le Directeur général à signer le marché avec le groupement :

VERSPIEREN courtier mandataire, en groupement conjoint avec AXA France IARD - AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE.

Le Président du Conseil d'administration,



Jean-Yves CAULLET